

BUREAUX : RUE NAI

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 15, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 14

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havaas, Lafitte-Bullier, 4, rue de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BOURSE DE PARIS	
DU 6 JUIN	
3 0/0	56 65
4 1/2	80 00
Emprunt 1871	89 60
Emprunt 1872	90 80
DU 7 JUIN	
3 0/0	56 75
4 1/2	80 25
Emprunt 1871	89 65
Emprunt 1872	91 05

ROUBAIX, 7 JUIN 1875

On annonçait hier pour aujourd'hui la suite du mouvement préfectoral et sous-préfectoral. Nous croyons qu'au dernier moment quelques difficultés se sont élevées sur plusieurs noms et qu'il a fallu retarder jusqu'à sa très-prochaine modification la publication de la liste arrêtée.

Le mouvement dans l'ordre judiciaire marche plus lentement encore, et nous ne nous en plaignons pas. Il ne faut rien faire avec trop de hâte, et je dois avouer que dans les premiers jours le ministère me semblait enclin à cette disposition fâcheuse. Il y met bon ordre; c'est excellent. Mieux vaut, en ce cas, qu'on l'accuse d'un peu d'indolence que d'une trop grande précipitation. Néanmoins, nous trouvons au Journal officiel deux nominations de procureurs de la République, celle de M. Froissard qui passe du Havre à Lille, et celle de M. Fauconneau-Dufresne, qui, d'avocat général à la cour de Bordeaux, passe à Marseille au tribunal de première instance. Il y a, en outre, quinze nominations de juge-de-peace et de suppléants.

Le même journal contient encore un rapport du ministre de l'agriculture et du commerce sur la réorganisation du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

Ce conseil sera désormais composé de trois sections de quinze membres, non compris les fonctionnaires qui font de droit parti dudit conseil. En outre, au lieu de se réunir à des intervalles assez éloignés il sera consulté soit dans son entier, soit par sections isolées, toutes les fois qu'une question de quelque importance se révélera. — Suivant deux décrets, l'un indiquant la composition du conseil choisi parmi les députés, les présidents de Chambres de commerce, et les hommes les plus versés dans les matières commerciales, agricoles, financières et industrielles, plus les membres de droit, l'autre nommant les membres de trois sections, vous trouverez demain cette liste dans les journaux.

En tête de la partie non officielle est insérée la note suivante que le Journal de Roubaix a reproduit dès hier:

« Un certain nombre de conseils municipaux ont cru devoir féliciter le maréchal de Mac-Mahon à l'occasion de son élection à la présidence de la République.

« Le maréchal est sensible aux témoignages de confiance qui lui sont donnés par les municipalités. Mais, chargé de veiller à la stricte observation des lois, il ne saurait encourager ni approuver des adresses dont la légalité peut être contestée. »

Il faut avouer que ces courtes paroles valent beaucoup mieux que toute la correspondance de M. Barthélemy Saint-Hilaire. C'est ainsi qu'un gouvernement fait respecter la légalité, en la respectant lui-même. Néanmoins les anciens officieux n'en continueront pas moins à publier les adresses de quelque radicaux à M. Thiers. Grand bien leur fasse, nous n'y prendrons plus garde.

La réception de M. Litré à l'Académie française est passée un peu inaperçue.

M. Litré a eu le bon goût ou la prudence de ne point faire parade de philologie et de ne laisser voir en lui que le philologue. La République française est forcée de le reconnaître: « De cette philosophie (positive), dit-elle, c'est à peine s'il en est question. Le nom d'Auguste Comte ce n'est pas M. Litré qui l'a prononcé, c'est M. de Champagny; quand à la doctrine nul n'a voulu y faire allusion, tout ce sujet paraissait brûlant. » En quoi M. Challengé-Lacour se trompe. M. de Champagny rendant aux savantes recherches du philologue le tribut d'éloges qu'elles méritent, n'a pas hésité à évoquer non pour les discuter, mais pour les légitimer, les doctrines du positivisme. On a lu hier le discours de M. de Champagny. Il fut certes mieux valu ne pas donner sujet à cette éloquence et laisser M. Litré à l'Académie des inscriptions; mais puisque le fait est là, il est certain que la philosophie déplacée au sein de l'Académie a été magistralement exécutée.

Le discours de M. de Champagny a vengé la conscience publique. Mais la

feuille de M. Gambetta — laquelle possède et professe à l'usage des nouvelles couches sociales une conscience toute particulière — ne l'entend pas de cette manière et voici son jugement:

« Telles sont les grandes séances de l'Académie française, de ce corps illustre qui prétend représenter la pensée de notre pays et qui, malgré tout, a tant de droit à y prétendre; veut-on notre sentiment, sans détour cela fait pitié!

« Ramené aux proportions d'un simple et ordinaire discours académique, le discours de M. Litré est remarquable. Lu et débité avec un art consommé par M. Ernest Lécouvé, qui, en cette occasion, a bien mérité des amis de la philosophie, il a obtenu les honneurs de la séance. »

Nous nous demandons comment M. Lécouvé (Ernest) a pu bien mériter des amis de la philosophie en lisant un discours qui met discrètement dans l'ombre la philosophie. La chose est difficile à comprendre. En tout cas, il est certain que tout le talent de l'Académicien confère n'a pu parvenir à tailler quelques pierres dans le monceau de moëllons bruts entassés par le récipiendaire.

La République qui pense souvent, qui pense mal, mais qui, enfin, pense à l'encontre de la majorité de ses confrères en radicalisme, oublie quelquefois le lendemain ce qu'elle a pensé la veille.

Elle avait déclaré que la Circulaire du ministre de l'Intérieur, ne ressemblait que de fort loin à un acte gouvernemental. Elle nous dit maintenant que cette circulaire est une pièce d'importance, qui vaut la peine qu'on l'examine de près. « dans cet examen, la République ne trouve pas ce quelle cherche peut être parce qu'elle ne sait pas très-exactement ce qu'elle y cherchait mais à défaut d'une grande lumière. « il y règne une bravoure de langage qui fait à bon droit la joie des journaux conservateurs, c'est on l'avouera, nous conduire un peu loin de l'implification normalienne tout dénigrée tout d'abord. Il est vrai qu'à la suite le rédacteur inspiré de M. Gambetta tourne la chose à l'ironie mais il en a mis la pointe du mauvais côté.

S'il est parfois des articles de journaux étrangers qui causent aux radicaux une joie bête, quand ils semblent tournés contre la France il s'en rencontre de loin en loin, qui excitent chez eux un tout autre sentiment. Aussi certaines nouvelles de la Gazette d'Augsbourg d'après laquelle toute prétention monarchique serait écartée pendant trois ans, et, durant ces trois années, on se consacrerait exclusivement aux soins de la mission. Nous laissons bien entendu la responsabilité de la nouvelle au journal allemand mais la seule pensée que pendant trois années ou pourrait bien poursuivre la réforme sociale et religieuse et grouper tant à l'intérieur qu'à l'extérieur tous les intérêts catholiques, contre l'action révolutionnaire, les métraites fureur au point d'écrire cette phrase: « Dire que l'on ne changera rien à la politique extérieure de M. Thiers, est certainement fort sage; mais déclarer résolument qu'on y veut rien changer dissiperait toutes les inquiétudes et met un terme aux interprétations malveillantes d'une presse qui semble prendre à tâche de calomnier la loyauté française. »

Pauvre loyauté française elle doit bien rougir de trouver là les défenseurs.

Nous avons fait remarquer hier que l'ambassadeur d'Allemagne n'assistait pas jeudi à la réception du président de la République. C'était par para question d'étiquette diplomatique. On sait que le cabinet de Berlin a demandé de nouvelles lettres de créance qui ont été immédiatement envoyées à notre ambassadeur, M. de Gontant-Biron. Depuis, le cabinet allemand a aussi expédié à M. d'Arnim ses nouvelles lettres, mais hier soir elles n'étaient pas encore arrivées.

On nous écrit de Versailles:

On eût pu qu'une prochaine séance, M. Magne déposera un projet de loi supprimant le fameux impôt sur les matières premières imaginé par M. Thiers et voté par les députés de la gauche. Les 93 millions que devait rapporter cet impôt, étaient depuis deux ans inscrits pour mémoire dans les recettes du budget. En réalité, ils se réduisaient à 7 ou 8 millions; les plans financiers comme les plans politiques de M. Thiers ont abouti à des défectures, il était temps d'y mettre un terme, car ils auraient produits des catastrophes. En fait de réformes financières, il est fortement question de dégrèver de 20 % le droit proportionnel sur le loyer des petits marchands. Cent mille contribuables, dignes de tout intérêt, bénéficieraient de ce dégrèvement.

Par décret du président de la République, le Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie se trouve ainsi reconstitué:

Le ministre de l'agriculture et du commerce, président;

M. Pouyer-Quertier, député, premier vice-président;

M. Martel, député, second vice-président.

1^{re} Section du commerce.

MM. Anceel, député à l'Assemblée nationale; Alfred André, député à l'Assemblée nationale; Chesnelong, député à l'Assemblée nationale; Johnston, député à l'Assemblée nationale; Lefebvre, député à l'Assemblée nationale; Louvet, député à l'Assemblée nationale; Wolowski, député à l'Assemblée nationale; Denière, ancien président de la Chambre de commerce de Paris; D'Eichthal, ancien banquier; Galos, ancien député; le président de la Chambre de commerce de Havre; le président de la Chambre de commerce de Marseille; le président de la Chambre de commerce de Bordeaux; le président de la Chambre de commerce de Nantes; le président de la Chambre de commerce de Paris.

2^e Section de l'agriculture

MM. comte de Beuges, député à l'Assemblée nationale; comte de Bouillé, député à l'Assemblée nationale; marquis de Dampierre, député à l'Assemblée nationale; Delacour, député à l'Assemblée nationale; de Lavergne, député à l'Assemblée nationale; Monjaret de Kerjégu, député à l'Assemblée nationale; comte de Pourtalès, député à l'Assemblée nationale; de Saint-Germain, député à l'Assemblée nationale; Teisserenc de Bort, député à l'Assemblée nationale; marquis de Vogüé, député à l'Assemblée nationale; comte de Kergrist, président de la Société centrale d'agriculture; Ferdinand-Raoul Duval, agriculteur; Bazile Gaston, agriculteur; Gréa, agriculteur; Guillemain, agriculteur.

3^e Section de l'industrie.

MM. Babin-Chevaye, député à l'Assemblée nationale; Balsan, député à l'Assemblée nationale; comte Benoist d'Azy, député à l'Assemblée nationale; Cordier, député à l'Assemblée nationale; Drouin, député à l'Assemblée nationale; Féry, député à l'Assemblée nationale; Gormonière, député à l'Assemblée nationale; Ambroise Joubert, député à l'Assemblée nationale; Kolb-Bernard, député à l'Assemblée nationale; Leu-ner, député à l'Assemblée nationale; Sieber, manufacturier; Sévène, manufacturier à Lyon; Tézenas du Montcel, manufacturier à Saint-Etienne; le président de la chambre de commerce de Roubaix; le président de la chambre de commerce d'Elbeuf.

Membres de Droit.

MM. Rouland, gouverneur de la Banque de France; Aucoq, président de la section des travaux publics de l'agriculture, du commerce et des affaires étrangères au conseil d'Etat; Goussard, président de la section des finances, de la guerre, de la marine et des colonies au conseil d'Etat; Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce; de Franqueville, conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées et des chemins de fer; Amé, conseiller d'Etat, directeur général des douanes; Provinsal, conseiller d'Etat, directeur général des contributions indirectes; Meurand, directeur des consulats et affaires commerciales au ministère des affaires étrangères; baron Benoist d'Azy, directeur des colonies; Lefebvre de Sainte-Marie, directeur de l'agriculture; Dumoustier de Frétilly, directeur du commerce intérieur; M. Fréau-Ozonne, chef du bureau de la législation des douanes de France, est nommé secrétaire du conseil supérieur.

CHRONIQUE

M. le ministre de l'intérieur vient d'ordonner qu'aucune circulaire ne soit envoyée aux maires par les préfets, quand ils prennent possession de leurs préfetures, sans avoir été soumise à son approbation.

Le Conseil des ministres s'est occupé hier de la loi municipale. On y a discuté les bases du projet. On pense que celles proposées par la commission de décentralisation seront adoptées. Le projet exige pour les élections un domicile de 3 ans et dispose que dans les communes où le budget est voté par les conseillers municipaux auxquels s'adjoignent en nombre égal les habitants les plus imposés, le maire sera nommé par le même procédé. Dans les grandes villes, la nomination des maires appartiendrait au gouvernement.

Le silence se fait de nouveau autour du maréchal Bazaine. Au dire de quelques personnes bien informées, le maréchal aurait préparé sa défense sur de larges bases; il ménagerait à ceux qui l'accusent avec le plus d'acharnement la surprise de quelques lettres de l'ex-empereur, propres à expliquer et à justifier complètement la conduite qu'il a tenue, non-seulement à Metz, mais pendant la période d'opérations en rase campagne qui a précédé l'investissement. En outre, il ferait peser sur eux ou trois des commandants en chef de corps d'armée placés sous ses ordres, et sur d'autres chefs militaires, les accusations les plus graves, les plus inattendues, fondées sur un ensemble de pièces d'une irrécusable authenticité.

Nous avons quelque peine à croire que le maréchal Bazaine, même en adoptant cette voie pour sa défense, réussisse à décharger sa responsabilité de commandant en chef. D'une part, il n'est guère supposable que le maréchal Bazaine ait trouvé dans Metz, parmi les officiers-généraux, des complices de ses actes; de l'autre, les opérations et négociations qu'il a conduites sont trop connues aujourd'hui pour qu'il puisse apporter, devant le conseil de guerre, un ensemble de faits nouveaux, précis et décisifs, capables de modifier la situation à son profit.

En attendant que le maréchal arrive à prouver que tel chef militaire a négligé d'exécuter un de ses ordres, ou ne s'est pas conformé, sur tous les points et dans toutes les circonstances, à ses injonctions, il n'en résultera pas que lui, personnellement, ait rempli son devoir. Il avait, d'ailleurs, le droit, comme commandant en chef, de sévir avec les dernières rigueurs contre tous ceux qui ne se plaiaient pas à sa volonté, si haut qu'ils fussent placés. S'il ne l'a pas fait alors, c'est une faute de plus qu'on peut lui imputer.

M. Clément Laurier, homme bien élevé, se mord les doigts, dit le Courrier de Lyon, d'avoir été mêlé, à un moment, à la clique radicale, et il essaie depuis quelque temps de le faire oublier, en votant avec la droite, dans les rangs de laquelle l'a poussé la haine des lois du nombre.

M. Clément Laurier est partisan d'un cens de cinquante francs. Aussi, la colère des frères et amis est-elle sans limites, à son endroit.

Député du Var, il reçoit chaque matin, de son département, des avalanches de lettres anonymes où lui sont prodiguées les épithètes les plus grossières et les menaces les plus terribles. Il s'en console, en s'en moquant, avec la sévérité d'un conservateur égaré un jour parmi les radicaux, et en racontant les histoires qu'il a recueillies à Tours et à Bordeaux, alors qu'il était délégué du gouvernement de la défense nationale au ministère de l'intérieur, au même titre que le comte de Chaudoury au ministère des affaires étrangères.

C'est M. Laurier qui reçut à Tours le fameux Bordone, aide de camp de Garibaldi, et reconut en lui un de ses anciens clients de la sixième chambre.

C'est lui qui, après s'être vainement efforcé d'empêcher la nomination de Garibaldi comme général, exigea et obtint que M. de Charrette serait nommé le même jour.

Un dernier trait vous fera mieux connaître M. Clément Laurier.

C'était le 24 mai dernier. Bien qu'il eût souvent blâmé la politique de M. Thiers, il lui resta fidèle en votant pour lui jusqu'au bout. Mais quand M. Thiers a été renversé, le député du Var se préoccupa de l'élection de son successeur. A dix heures du soir, M. Gambetta s'approcha de lui, et lui dit:

— J'espère que tu ne voteras pas pour Mac-Mahon!
— Je crois, au contraire, que je voterai.
— Tu n'oseras pas!
— Je n'oserai pas! Tu vas voir!
Et montant à la tribune il alla déposer un bulletin dans l'urne.

« Un de nos amis nous a donné quelques détails intéressants sur l'entrevue du maréchal de Mac-Mahon avec M. Ernoul, au moment de la formation du ministère actuel. L'honorable député de la Vienne se montrait bien résolu à ne pas monter au pouvoir.

« Laissez-moi, disait-il, avec autant de conviction que de modestie à l'illustre maréchal, laissez-moi à mon banc de député. Je ne suis pas sûr de pouvoir porter dignement la lourde charge que vous m'offrez; d'autres honorables collègues occuperont mieux que moi ce poste élevé. Vous connaissez M. de Larcy... »

« J'honore le caractère de M. de Larcy, répondit le maréchal, et j'ai pour lui une estime particulière; mais les dernières circonstances désignent votre personnalité à notre choix. »

Le maréchal insistant encore:

« C'est un grand honneur que vous me faites, reprit M. Ernoul, mais, en l'acceptant, ne vais-je pas renoncer au calme et au bonheur que j'ai trouvés jusqu'ici au foyer de la famille? »

« Comme vous, je suis soucieux de mon bonheur domestique, répliqua le maréchal; comme vous, j'ai pensé aux miens, mais, en même temps, j'ai envisagé la situation de notre pays, et je me suis demandé si j'avais le droit de lui refuser mes services. Oublions-nous nous-mêmes, monsieur Ernoul, et ne songeons qu'à la France. »

M. Ernoul tenta bien encore de présenter quelques arguments, mais le maréchal redoubla d'instances. L'honorable représentant n'eut plus d'autre parti que de s'y rendre.

Voilà l'homme entre les mains duquel est, aujourd'hui, le portefeuille de la justice.

Le Figaro pose cette question:

« Comment se fait-il que la veuve de Pieri, qui recevait une pension de l'Empereur que son mari avait cherché à assassiner, se soit vu retrancher cette pension par la République, et que ce soient des gens comme nous qui venions à son secours? »

« C'est qu'il n'y a pas là de coups de grosse caisse à donner, et que les citoyens ne risquent un sou que quand ils sentent que cela peut être bon pour leurs affaires. »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 6 juin.

On s'entretient beaucoup de la première réception du maréchal de Mac-Mahon hier soir, à l'hôtel de la présidence. Cette réception avait un tout autre air de distinction que celles de M. Thiers. Beaucoup de militaires, bien entendus. Le maréchal était en uniforme. Le duc d'Aumale portait son uniforme de général de division. Le duc de Nemours était en habit de ville, il avait avec lui ses deux fils dont l'un portait l'uniforme autrichien. Cette réception avait tout à fait la physionomie d'une cour militaire. Un grand nombre de jolies femmes et de toilettes élégantes. Le maréchal paraissait très-animé, avec toute sa simplicité habituelle.

On raconte que M. Thiers avait laissé à la préfecture de Versailles plusieurs tableaux que M. Barthélemy Saint-Hilaire avait négligé de faire enlever, disant qu'ils pouvaient y rester. M. Thiers devant avant peu de temps reprendre la présidence de la République. Mais la maréchale de Mac-Mahon avait des dispositions à prendre pour l'installation du nouveau président, fit prier M. Thiers de faire enlever ses tableaux.

Plusieurs députés bonapartistes ont fait une démarche auprès du prince Napoléon, afin de le décider à retourner à Genève. Ils craignent les violences de langage du prince, au moment où le parti bonapartiste veut maintenir son accord avec toutes les fractions conservatrices jusqu'à l'époque des élections générales. Le prince a très-mal reçu, dit-on, les observations qui lui ont été faites.

La nomination du général Chanzy, comme gouverneur-général de l'Algérie, a été bien positivement décidée; j'ignore s'il est survenu des difficultés qui retardent la publication du décret.

Les travaux de la commission parlementaire chargée de préparer le projet de loi sur la réorganisation de l'armée, touchent à leur terme. Les dernières séances de la commission ont été remplies par la lecture et la discussion de deux documents d'une certaine importance: le rapport du commandant Corbin sur les dépenses qui seront la conséquence du projet présenté et celui du général Chareton sur l'ensemble de la nouvelle loi.

Le premier de ces rapports est une sorte d'exposé financier indispensable pour les gens pratiques qui ne veulent pas se contenter de savoir que la commission leur donnera 1 million 100,000 hommes prêts à combattre, mais qui sont bien aises d'apprendre combien il leur en coûtera pour arriver à un pareil résultat. Les dépenses qu'exigeront les cadres organisés d'après le système de la commission s'élèveront, pour l'armée active et l'armée territoriale à environ 18 millions 680,000 francs.

Les autres chapitres qui traitent des dépenses occasionnées pour un effectif de soldats entretenus répondant à ces cadres et par un matériel en rapport avec le chiffre de l'armée établisent que le nouveau budget exigera une somme annuelle de 529 millions, dont il convient de retrancher à peu près 15 millions payés chaque année par les volontaires d'un an. Le rapport du général Chareton, dont la lecture a suivi celle de l'exposé financier du commandant Corbin, met en lumière les points les plus saillants du projet de la commission, c'est-à-dire ce qui est relatif à la mobilisation, à la séparation des dépôts avec la portion active des régiments, à la formation des corps d'armées, et, enfin, à la création d'un contrôle analogue à celui qui existe déjà dans la marine.

La lecture du rapport du regretté marquis de Chasseloup-Laubat sur les pensions et les places à accorder aux sous-officiers a occupé la plus grande partie de l'avant-dernière séance de la commission. Ce long travail, consciencieusement étudié, est aussi complet que possible. Les considérations qui l'accompagnent sont de nature à rehausser l'armée à ses propres yeux et à prouver au pays que toutes nos administrations se trouveront bien de confier les emplois à des soldats d'une suffisante aptitude et d'une exacte moralité. Il y a cependant une exception pour les compagnies de chemins de fer qui refusent absolument aux sous-officiers d'entrer en concurrence avec leurs employés pour l'obtention de certains emplois. Mais le président de leur syndicat à qui on s'était adressé donne pour cela de très-bonnes raisons